

Monsieur Bernard PEICLIER
Chef de projet européen.
Directeur des Services Fiscaux des Alpes Maritimes
3/5 avenue Durante
06046 Nice Cedex

Varsovie, le 30 septembre 2008

Objet : Lettre de recommandation

A qui de droit :

Dans le cadre du projet européen Facilité transitoire (référencé : Transition Facility PL 2005/IB/FI01) conduit entre les administrations fiscales française et polonaise, *Mademoiselle Urszula MUSZEL* a travaillé du 24 mai 2007 au 30 septembre 2008 en qualité d'assistante auprès de Sylvie BRUN, conseiller résident de jumelage.

Dans le cadre de cette fonction, *Mademoiselle Urszula MUSZEL* a été amenée à réaliser les missions suivantes :

- Traduction de documents liés au projet du polonais vers le français, du français vers le polonais et du français vers l'anglais et de l'anglais vers le français. Ces documents consistaient à la fois en des documents administratifs mais également en des documents pédagogiques, des formations ayant été dispensées au cours de ce jumelage ;
- Interprétation lors de réunions entre des représentants des administrations fiscales polonaise et française de tout niveau ;
- Interprétation lors des groupes de travail ou des formations portant sur le système de management par la qualité ;
- Suivi des travaux de traduction,
- Organisation des missions d'experts français venant réaliser des missions de courte durée en Pologne (documentation de travail nécessaire, transports, hébergement) ;
- Liaison avec les instances européennes, le Ministère des Finances polonais, l'administration fiscale française ainsi que les fournisseurs ;
- Organisation des réunions périodiques avec les instances européennes ;
- Aide apportée au Conseiller résident de jumelage dans sa vie quotidienne.

Ces différentes tâches lui ont permis :

- tout d'abord d'améliorer encore sa connaissance et sa pratique de la langue française et d'acquérir plus particulièrement un vocabulaire à la fois fiscal, administratif et celui propre au système de management de la qualité ;
- de développer des qualités d'organisation certaines ;
- de montrer de grandes qualités relationnelles.

Durant tout le temps qu'elle a travaillé en qualité d'assistante, Mademoiselle MUSZEL a montré des qualités professionnelles tout à fait exceptionnelles. Elle a su prendre des initiatives toujours opportunes dans l'intérêt du projet et de la bonne fin des opérations. Son sérieux, son implication constante et sa volonté de faire en sorte que ce projet réussisse ont rendu sa collaboration extrêmement précieuse. De plus, son travail tant d'interprétariat que de traduction s'est avéré d'une très haute qualité.

Elle a démontré tout au long du projet un grand sens des relations et de maîtrise des situations. Elle a constamment su réduire la complexité due à la technicité du projet. Melle Urszula Muszel est dotée de qualités professionnelles exceptionnelles à ce niveau de responsabilité démontrant un très fort potentiel.

Pour le Directeur Général des Finances Publiques,
Le chef de projet,
Directeur des Services fiscaux des Alpes Maritimes



Bernard PEICLIER.